

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 septembre 2025

Président : Madame Isabelle CHAPUILLIOT

Présents : M. Sylvain COUDEREAU, Mmes Myriam CHAOUNI, Lucie POINSOT, Ophélie HERUBEL et Rasa COUDIN et MM Joël SAUVRY, Guillaume DAVID et Matthieu GACON

Absents excusés : Mme Céline FAVIER et M. Victor DONCHE GAY.

Secrétaire(s) de la séance : Matthieu GACON

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 juillet 2025 est approuvé.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

2025-031 DELIBERATION PORTANT SUR LA REGLEMENTATION ET LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE PRECISER** les critères d'attribution suivants, lors des locations ordinaires :
 - **Critères administratifs :**
 - Solvabilité du locataire
 - Le versement de la caution se fera à la signature du bail lors de la remise des clefs.
 -
 - Présence de la totalité des documents permettant d'établir le bail de location :
 - 3 dernières fiches de paie ou contrat d'embauche/attestation employeur
 - Dernier titre d'imposition
 - Déclaration de caution solidaire
 - Pièce d'identité ou titre de séjour en règle
 - **Critères sociaux :**
 - Enfants scolarisés au Pôle Scolaire des Hautes Côtes
 - Salarié d'une entreprise située sur le territoire de la commune

Dans le cas où un relogement d'urgence est nécessaire et dès lors qu'un logement est vacant, celui-ci sera examiné après consultation du CCAS par tous moyens disponibles.

2025-032 DELIBERATION AUTORISANT L'INSCRIPTION DE LA REMISE EN ETAT D'UN MUR DE SOUTENEMENT RUE DES DOMUS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le mur de soutènement situé en limite de la propriété de M. Rousseau Jean-Claude le long de la rue des Domus est fragilisé suite à la mort des arbres qui le bordent.

Ce mur retenant la rue des Domus, il incombe à la commune de l'entretenir.

Mme CHAOUNI, adjointe, précise qu'il s'agit de travaux soutenus par le département dans le cadre du plan patrimoine insertion et présente à l'assemblée le devis de l'entreprise d'insertion SENTIERS. Elle ajoute que la demande d'autorisation de travaux a été validée en date du 05/09/2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les devis de l'Association "Sentiers" pour un montant total de 44044.10€ dont 20284.10 € à la charge de la commune
- **DE SCINDER** l'opération en deux phases
- **DE PRESENTER** une demande pour la partie la plus urgente pour 2026, pour un montant de 24 360.30 € dont 11 160.30€ à la charge de la commune
- **DE PRESENTER** une demande pour le reste pour 2027 pour un montant de 19 683.80€ dont 9 123.80€ à la charge de la commune
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires respectivement aux budgets 2026 et 2027
- **D'AUTORISER** Mme la maire à signer tous les documents y afférents

2025-033 RODP

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Le Conseil municipal, cet exposé entendu,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public,

Après en avoir délibéré, décide :

- DE FIXER la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, aux montants « plafonds » fixés par le décret du 27 décembre 2005 :

- 1.730 kilomètres d'artères aériennes,
- 2,034 kilomètres en sous-sol,
- 0,65 mètre carré d'emprise au sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la redevance due par France Télécom à :

- 1,730 km d'artères à 64,87€ = 112,23 euros
- 2,034 kms d'artères à 48,65 euros = 98,95 euros
- 0,65 m² d'emprise au sol à 32,44 euros = 21,09 euros

Soit un total de 232,27 euros pour l'année 2025

2025-034 DM COMPTE 165 POUR LE REMBOURSEMENT DE LA CAUTION DE MME SARI

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants pour réaliser le remboursement de la caution de Madame SARI, validé par le Conseil Municipal du 03 Juin 2025, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	-100.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	100.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2025-035 MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DE RECOUVREMENT POUR M. KUBIEZ

Mme la Maire informe l'assemblée que M. KUBIEZ, locataire du logement 1, situé au 8 grande Rue n'a acquitté aucune des créances qu'il doit à la commune et n'a fourni aucun des documents demandés lors de la signature du bail.

Elle précise que le Trésor Public a mis en place des saisies sur salaire qui ont été retournées sans suite, probablement parce que d'autres créanciers prioritaires sont aussi à l'œuvre.

Elle demande donc à l'assemblée l'autorisation de déclencher une procédure visant à recouvrer les créances et à débuter la procédure d'expulsion du locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Mme la Maire :
 - à déclencher la procédure
 - A signer tout document y afférent

2025-036 REMBOURSEMENT ANCIENNES CAUTIONS

Suite à un rendez-vous avec Madame FOUCHER, Conseillère au décideur local, Madame la Maire a été informé du fait que la caution d'un ancien locataire n'avait jamais été remboursée. Le locataire étant parti du logement depuis une trentaine d'années, Madame Foucher indique que la somme de 228,67 € peut être considérée comme un don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la proposition de Madame Foucher

- **AUTORISE** Madame la Maire à solder ce compte en passant les écritures comptables nécessaires

2025-037 ATTRIBUTION DU LOGEMENT SIS AU 1BIS IMPASSE MATTHIEU GUEDON

Le logement situé au 1Bis Impasse Matthieu Guédon sera disponible à la location à compter du 1^{er} octobre 2025. Madame la Maire informe la Conseil Municipal de la candidature de Monsieur Mathias SOUILLOT. Ce dernier travaille en CDI à la Société « TONNELERIE MEYRIEUX ». Habitant actuellement Corgoloin, il souhaite se rapprocher de son lieu de travail mais également de sa grand-mère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** le logement situé « 1Bis Impasse Matthieu Guédon » à Monsieur Mathias SOUILLOT, à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une période de 6 ans, sous condition que ce dernier respecte la réglementation et les critères d'attribution des logements communaux précisés dans la délibération 2025-031.
- **FIXE** le loyer mensuel à 500 €
- **PRECISE** que le montant annuel sera indexé à compter du 1^{er} octobre 2026 sur l'indice de référence des loyers (I.R.L.), l'indice de référence étant celui du 2^{ème} trimestre 2025 soit 146,68.
- **FIXE** le montant de la caution à 500 € qui sera demandée à la signature du bail
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document en ce sens.

2025-038 ATTRIBUTION SUBVENTION « NATURELLEMENT VILLERS »

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu une demande de subvention de l'association « Naturellement Villers » qui entretient le chemin des Chauves-Souris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention pour l'année 2025 d'un montant de 350 € (montant restant sur le budget 2025 alloué aux subventions)

RETROPLANNING VOTE BUDGET 2026

- Vote du budget : 15/12/2025
- Commission des finances et commission communale : 08/12/2025

APPROBATION ET VOTE DU RAPPORT ARTIFICIALISATION DES SOLS

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'aucun élément nouveau n'a été apporté au dossier. Il est conforme à ce qui a été préalablement communiqué lors de précédents conseils municipaux (dont le Conseil du 3 Juin 2025). Elle rappelle toutefois les points essentiels.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX DU BATIMENT COMMUNAL

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré le cabinet de M. SAUVADET à l'hôtel du département le 25 août 2025 et que le dossier est complet, structurant pour le territoire et éligible à une subvention à hauteur de 33%-45% (le taux étant fixé par la commission permanente) sur des travaux plafonnés à 1 million €.

D'autre part, le travail réalisé avec Mme Foucher (Conseiller aux décideurs locaux de la DGFFIP) permet de valider le dossier avec la subvention minimale même si nous pouvons espérer plus au vu du bon accueil de notre dossier par nos conseillers départementaux et de son intérêt pour le territoire.

La procédure d'appel d'offre a été déclenchée le 11 juillet comme prévu.

Les visites obligatoires, sont réalisées par Mme la Maire et Mme CHAOUNI, adjointe. A ce jour, nous avons reçu a minima, une entreprise par lot.

Les offres devront être déposées au plus tard le 19/09/2025 à 12h.

La commission d'appel d'offre se réunira le 20/09/2025 pour l'ouverture des plis

La présentation de l'analyse des offres se fera environ 3 semaines plus tard avec le cabinet d'Architecture.

Les marchés seront notifiés en novembre 2025 pour un démarrage des travaux en décembre 2025 (préparation du chantier).

La livraison du projet est prévue pour mai 2027.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Mme CHAOUNI, adjointe en charge du patrimoine communal fait le point sur les travaux en cours :

- Le mur de soutènement rue du Mont St Victor, réalisé par l'entreprise Sentiers a pris du retard suite aux intempéries.
- Les travaux de la toiture de la salle des fêtes suivent leur cours malgré les diverses interruptions de cet été dues à la météo fantasque et aux contrôles de chantier. Le diagnostic amiante réalisé courant juillet suite à contrôle, a confirmé l'absence d'amiante du diagnostic précédent réalisé en 1999.
- Le mur de soutènement, rue Marchandon, réalisé par la société PMU (Eric Prieur) est en cours et devrait être terminé courant de la semaine.
- L'entreprise RZELVSKI poursuit les petits travaux de voirie au fil de l'eau, la route de Chaux est presque terminée.
- L'installation de la cuisine du logement 1bis Impasse Matthieu Guédon réalisée par l'employé communal et elle-même sera terminée à temps pour la mise en location le 1^{er} octobre
- L'aménagement et le déménagement de la mairie provisoire et de la bibliothèque ont été réalisés dans les temps, malgré les contre-temps, grâce à la motivation de l'équipe municipale et des employés communaux. Mme la maire en profite pour renouveler ses remerciements à toute l'équipe.

ORGANISATION MARCHE DE NOËL DU 06 DECEMBRE 2025

M. COUDEREAU Sylvain, adjoint en charge de l'animation et du lien social rappelle que le marché de Noël a lieu chaque année le 1^{er} samedi de décembre.

Il est décidé :

- d'installer les panneaux annonçant le marché à l'entrée du village début novembre ainsi que la banderole devant la salle des fêtes
- organiser une réunion pour l'organisation avec les associations qui participent habituellement (Villers la Fête, Les Amis des écoles, Naturellement Villers)
- que le secrétariat de mairie sera chargé de recontacter les participants habituels
- de communiquer via les réseaux habituels + Ici Bourgogne

Questions diverses

- Madame la Maire transmet les remerciements de plusieurs Associations (HPN, et ADAPEI21) suite à l'attribution de subventions.
- M. COUDEREAU Sylvain, adjoint fait part d'un retour d'un habitant qui nous signale l'état dégradé du chemin forestier qui se trouve derrière le pôle scolaire. GROSSE ornière, sol compacté. Impraticable en rando ou VT.
- Madame la Maire fait part d'une interrogation d'une employée du service périscolaire qui loge dans son camping-car sur le parking et qui souhaiterait s'installer sur un terrain plus pérenne avec un accès à l'électricité. Elle doit la recevoir dans la semaine.
- Madame la Maire fait part de la demande de deux habitants souhaitant réaliser des travaux sur le trottoir devant leur terrain. Il est rappelé que si l'entretien est à la discrétion des riverains les travaux sont réalisés par la commune et ne peuvent l'être qu'avec son autorisation. Le conseil municipal décide, après avoir examiné les demandes, de refuser toute autorisation. Un courrier sera fait en ce sens aux demandeurs et il sera rappelé à tous les propriétaires qu'ils doivent solliciter une autorisation faute de quoi la remise en état initial pourra être à leur charge.
- M. Guillaume DAVID propose d'installer les décorations pour les fêtes de fin d'année le samedi 29 novembre. Mme CHAOUNI, adjointe, précise que les installations électriques de la salle des fêtes ont été démontées lors du changement de la toiture. Il est alors décidé de privilégier l'installation des décors près de la salle des fêtes puisque la mairie sera en travaux.
- Madame la Maire fait part de retour d'habitants concernant des travaux de voirie nécessaires :
 - trous dans la cour place de la Mairie, du concassé sera déposé dès que possible,
 - rue des Corvées et rue de Chaux, des travaux sont à prévoir sur le budget 2026

QUELQUES DATES A VENIR :

- o ***Samedi 29 novembre 2025*** : Installation des décorations de Noël
- o ***Dimanche 30 novembre 2025*** : Repas des aînés à Magny
- o ***Vendredi 5 décembre 2025 à 17 h*** : Conférence de Monsieur SERRE Patrick portant sur la grande loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- o ***Samedi 6 décembre 2025*** : Marché de Noël
- o ***Samedi 20 décembre 2025*** : distribution des colis des aînés
- o ***Samedi 31 janvier 2026*** : Spectacle Arts & Scènes
- o ***Dimanche 1^{er} février 2026*** : Conférence de Monsieur Patrick Serre (Louise Michel épisode 2)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Prochain Conseil Municipal : **Lundi 06 octobre 2025 à 19h00**

Lundi 10 novembre 2025 à 19h00